

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

L'An deux mil vingt-trois, **le 3 Juillet**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de Conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel PAGÉ, Maire**.

**Étaient présents**, formant la majorité des membres en exercice :  
Messieurs Verrière Yves, Berroyer Jackie, Gaumé Jean-Michel, Blot Frédéric, Boquet Charlie  
Mesdames Thomas Karelle, Orvain Marie-Agnès, Vaujour Carine

**Était absente et excusée** :  
Madame Goussal Karine

**Étaient absents et non excusés** :  
Messieurs Brault Pierre, Morin Sylvain

Madame Thomas Karelle est élue **secrétaire de séance**.

### ⇒ Délibérations

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

**Adopte** le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023

#### 2. Dénomination d'une voie publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le développement économique de la zone des Malvaux ;

Considérant que l'impasse qui dessert la zone de Malvaux ne porte pas de dénomination ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les voies publiques ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder au nommage et numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune ;

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer cette impasse : « Impasse Jean Deplais ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Adopte** la dénomination « Impasse Jean Deplais »

**Charge** Monsieur le Maire de procéder à la nomination de cette impasse

**Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette information à tous les services de secours et les services publics

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### 3. Prend acte de la décision de justice opposant la collectivité et M. et Mme Quenet

Vu la lecture du jugement du tribunal judiciaire de Tours en date du 24 mai 2023 joint à la présente délibération ;

Vu l'intervention de Monsieur Quenet Pierre au conseil municipal de ce jour ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

**Prend acte** de la décision de justice qui oppose la commune de Sainte Catherine de Fierbois et Monsieur et Madame Quenet

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision

### 4. Questions divers

Intervention du major Costa – Gendarmerie d'Azay le Rideau : Présentation des statistiques d'intervention sur la commune. Temps d'échanges avec les élus.

Intervention de Monsieur Pierre Quenet suite à la décision de justice du tribunal judiciaire de Tours.

#### Actualité communale

Aménagement Rue Boucicault : Suite aux remarques des riverains et après leur consultation, une modification des aménagements a été mise en place depuis le 03 juillet.

Des réunions publiques vont être proposées aux habitants des hameaux afin de confirmer l'orthographe des lieux-dits et dans le cadre de la commande faite après des services de La Poste pour le nouvel adressage.

Le bulletin municipal va être distribué dans les boîtes aux lettres à partir du 10 juillet.

L'éclairage public va être renouvelé au mois de septembre à l'extrémité de la rue de Bossée.

Les travaux de voirie de l'année ont débuté : Rue de Lisses, Chemin de la Godefroy et rue du Lavoir et poursuivi jusqu'à fin juillet.

Des travaux sont en cours pour l'installation d'une bâche incendie au lieudit La Brizardière.  
Prévision 2024 : Installation d'une bâche incendie au lieudit La Poste. Une discussion sera à prévoir avec la commune de Saint Epain pour mutualiser le projet.

L'horloge de l'église a été réparée et est ainsi de nouveau fonctionnelle.

Le déploiement de la fibre est en cours dans les hameaux, excepté au lieudit La Poste où le fourreau est écrasé.

Centre Technique Municipal : Un appel d'offres a été lancé pour la construction du bâtiment. Les offres ont été reçues et sont en cours d'étude.

Début juillet : Choix du maître d'œuvre

Objectif : Dépôt du permis de construire > décembre 2023 ; Début des travaux > fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024 ; Fin des travaux > Fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

#### Urbanisme :

Les travaux dans la zone des Malvaux ont débuté 1<sup>ère</sup> tranche en juillet ; Reprise des travaux en septembre.

Lotissement Vigne des Bodins : L'enquête publique pour la modification du PLU a été clôturée le 8 juin. 2 observations ont été reçues.

Une étude environnementale a été réalisée. Monsieur le Maire est dans l'attente du rapport.

#### AGENDA :

8-9 juillet 2023 : Fête médiévale organisée par l'Epée de Jeanne d'Arc

14 juillet 2023 : Animation organisée par les pompiers

30 juillet 2023 : Brocante organisée par l'ASSC

2 septembre 2023 : Cinéma de plein air

29 septembre 2023 : Pot d'accueil des nouveaux arrivants

Prochain conseil municipal le Lundi 4 septembre 2023 à 20h00

Fin de séance à 22h30

LE MAIRE

Jean-Michel PAGÉ



SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Karelle THOMAS

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "K. Thomas", written over a large, stylized, light blue graphic element that resembles a wide, shallow bowl or a decorative flourish.